



GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

BROCHURE TECHNIQUE
2017-2018



Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique

10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX | 04 78 00 88 85 | contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr
auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr

COMMISSION TECHNIQUE

| Nom & Prénom | Responsabilité | Tél | Mail |
|----------------------------|---|----------------|--|
| COQUAND Marion (38) | Responsable Technique GAc | 06 72 92 19 37 | marion.coquand@orange.fr |
| PIEDNOEL Matthieu (73) | Responsable Juges | 06 89 88 42 23 | matthieu.piednoel@laposte.net |
| PIGEON Yann (42) | Formation Cadres / Access gym | 06 46 14 49 11 | bazyleus@hotmail.fr |
| LANTENOIS Elodie (38) | Formation Cadres | 06 13 14 40 41 | elodie.lantenois@sfr.fr |
| TALLARON Alexandre (26) | Formation des gyms / Responsable compétition | 06 12 19 48 29 | tallaron.alex@gmail.com |
| GUILLOT Delphine (01) | Formation des gyms à l'artistique | | delphine.guillot@wanadoo.fr |

PERSONNES RESSOURCES

| Nom & Prénom | Responsabilité | Tél | Mail |
|-------------------------|---|----------------|--|
| GUILLOT Alain (01) | Représentant GAc au Comité directeur CAURAG | 06.40.95.76.91 | acrobate3@wanadoo.fr |
| HOVSEPYAN Merry (63) | Entraîneur CREF | 07 68 84 91 66 | mhovsepyan74@gmail.com |

PREAMBULE

La saison 2017-2018 scelle la mise en place du nouveau découpage territorial et la création du CAURAG (Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique) et l'entrée dans la deuxième phase de rénovation du système compétitif.

IMPORTANT : Afin de mettre à jour le mailing de la commission technique GAc, merci de remplir en début de saison le formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScfb3HsxtizFOR3gnHwbNwDSqGunV1kljT_vkDyYieJkFs2hg/viewform

COMPETITIONS

ORGANISATION DU CIRCUIT COMPETITIF GAC 2018

| Secteur géographique concerné | Niveau de pratique | Date | Organisateur |
|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------|
| Inter-région | Elite Performance | 27-28 janvier | HAGUENAU |
| Interdépartemental OUEST | Fédéral | 10/11 mars | VOLVIC |
| Interdépartemental EST | Fédéral | 17/18 mars | FAREINS |
| Inter-région | Elite - Performance | | |
| Inter-région | Elite - Performance | 31 mars/1 ^{er} avril | SAINT-SULPICE |
| Région | Fédéral, Equipes | 21/22 avril | BELLEY |
| Masters | Elite | 4/5 mai | ? |
| FestiGAc | Fédéral | 11-13 mai | ? |
| Trophée fédéral | Fédéral | 25-27 mai | BELFORT |
| Championnat de France | Elite Performance | 2-3 juin | ? |
| Région Grand Prix | Fédéral | 16/17 juin | VALENCE |

PROGRAMMES COMPETITIFS

Il existe 3 filières compétitives :

- La filière fédérale est destinée aux gymnastes débutants et intermédiaires
- La filière Performance est destinée aux gymnastes confirmés
- La filière Elite est destinée aux gymnastes de haut niveau.

Seule la brochure des programmes GAC – édition juin 2017 sera la référence pour identifier les programmes. Elle sera accompagnée par les lettres FFGym tout au long de l'année. Vous pouvez retrouver ces documents en téléchargement libre sur le site de la www.ffgym.fr

RAPPEL DES CATEGORIES POUR LES COMPETITIONS

- **Les compétitions interdépartementales Est et Ouest** sont sélectives pour les catégories de filière fédérale uniquement. Les autres filières (Performance et Elite) peuvent également s'engager en « Open » c'est à dire en compétition non sélective avec respect des dates d'inscription.

IMPORTANT : Il est à noter que ces compétitions étant non sélectives pour les filières Performance et Elite, les corps de juge seront déterminés selon des règles propres à la région Auvergne-Rhône-Alpes et peuvent donc être de composition différente de celui exigé lors des compétitions sélectives inter-régionales (voir paragraphe 3.2 ci-dessous)

- **La compétition sélective régionale** est ouverte uniquement à la filière fédérale.
- **Les compétitions sélectives inter-régionales** sont ouvertes aux filières Performance et Elite uniquement. Pour les clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est possible de participer à l'inter-régionale Sud-Est (= Auvergne-Rhône-Alpes + PACA), Sud-Ouest (= Occitanie + Nouvelle Aquitaine) et Est (= Bourgogne-Franche-Comté + Grand Est)
- **Les Masters** sont ouverts à la filière Elite uniquement
- **Lors du Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes**, deux compétitions auront lieu simultanément : la finale régionale fédérale et la compétition Grand Prix, donnant donc lieu à deux classements distincts. Plusieurs cas de figure peuvent donc se présenter :
 - Les unités ayant eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral ne pourront participer au Grand Prix que dans une catégorie différente.
 - Les unités n'ayant pas eu accès à la finale nationale au Trophée Fédéral peuvent au choix participer à la finale régionale fédérale dans la même catégorie que celle dans laquelle ils ont concouru dans la saison ou bien au Grand Prix dans une catégorie supérieure.
 - Les unités n'ayant concouru à aucune compétition sur la saison 2017-2018 ou les nouvelles unités pourront concourir directement en compétition Grand Prix. Le Grand Prix est également accessible aux licenciés titulaires d'une licence Loisir sur la saison 2017-2018 pour la filière Fédérale A et B (duo, trio et quatuor) ainsi qu'aux licenciés UNSS.
 - Pour rappel, le changement d'un partenaire au moins est considéré comme un changement d'unité dans sa totalité.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPETITION

Vous retrouverez toutes les informations utiles dans la [Réglementation générale 2017-2018 du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique](#) sur le site auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr (cliquez pour télécharger).

ATTENTION ! Il n'y aura pas d'engagement prévisionnel pour les catégories fédérales cette année.

Pour chaque compétition, tous les clubs pourront consulter sur le site du Comité Régional <http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/Evenements>

- **1 mois** avant la compétition, le dossier général (comprenant le dossier du club organisateur, le plan d'accès, l'organigramme général ...)
- **2 semaines** avant la compétition, le dossier technique de la compétition et l'organigramme détaillé.
- Les résultats seront accessibles sur le site à la fin de chaque compétition.

Les forfaits sont à déclarer **10 jours avant la compétition**, via le système de gestion des engagements Engagym. Passé ce délai les droits d'engagements seront dus. Pour tous les cas de forfait une attestation doit impérativement être jointe.

Divers cas Engagements :

- **Engagements pour les sélectives interdépartementales et régionales de la filière fédérale :** pour les compétitions interdépartementales Est et Ouest, inscrire nominativement sur Engagym entre le **1^{er} et le 22 décembre 2017** les unités (duo, trio, quatuor) que vous prévoyez d'engager **sur l'ensemble de la saison 2017-2018**, afin de permettre une meilleure organisation des compétitions régionales et l'établissement des quotas pour la finale du trophée national.

Ces engagements sont nominatifs, il n'y a pas d'engagement prévisionnel pour ces catégories.

- **Engagements pour le FestiGAc :** il n'y a pas de sélection pour le FestiGAc. Les engagements prévisionnels des équipes sont faire avant **le 1^{er} mars 2018**. La date limite pour les engagements nominatifs sera communiquée ultérieurement par une lettre GAc.
- **Engagement pour les filières Performance et Elite**

| Compétition | Régions concernées | Date | Lieu | Date de forclusion des engagements prévisionnels | Date de forclusion des engagements nominatifs |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|----------------------------|--|---|
| Sélective Inter-régionale Est | Grand-Est / Bourgogne-Franche-Comté / Hauts de France / Ile de France / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA | 27-28 janv. | Freyming (GAc) | 1^{er} déc. | 23 déc. |
| Sélective inter-régionale Sud-Est | Nouvel Aquitaine / Occitanie / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA / Grand-Est / Bourgogne-Franche-Comté | 17-18 mars | Fareins | 1^{er} déc. | 17 fév. |
| Sélective inter-régionale Sud-Ouest | Nouvel Aquitaine / Occitanie / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA / Bretagne / Pays de Loire / Centre Val de Loire / Normandie | 30 mars-1 ^{er} avril | Occitanie (lieu à définir) | 1^{er} déc. | 05 mars |

- **Engagement pour la finale régionale et le Grand Prix du 16/17 juin à Valence**

Des **engagements prévisionnels** à réaliser entre le **15 avril et le 1^{er} mai**

Les **engagements nominatifs** se feront entre le **17 et 31 mai**



REGLEMENTS DES ENGAGEMENTS

Une fois les engagements saisis, retournez à la page d'accueil via l'icône représentant une maison (« Retour à l'accueil ») puis procédez au paiement des engagements en cliquant sur l'icône représentant des pièces (« paiement des engagements »).

Recherchez la compétition concernée pour éditer le bordereau d'engagement en cliquant sur l'icône de l'imprimante (« imprimer le bordereau ») ou en cliquant sur « payer ». Les engagements peuvent être réglés par chèque ou virement bancaire.

Le paiement des droits d'engagements doit être réalisé dans la limite des dates prévues par le dossier technique de chaque compétition, sous peine de voir l'engagement non pris en compte pour la compétition.

MUSIQUE

Lors de l'engagement de vos gymnastes, vous devez attribuer une musique à une gymnaste, sur le site fédéral via [votre espace club, rubrique compétition, DjGym](#),

Les entraîneurs doivent avoir sur les lieux de compétition une clé USB de remplacement en cas de problème de lecture.

ENVOI DES CARTES DE COMPETITION

Les cartes de compétition sont à télécharger sur le site fédéral www.ffgym.com.

Pour toutes les filières compétitives régionales, les cartes de compétition sont à envoyer 10 jours avant la compétition pour vérification à cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr. Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

Nota : pour la filière fédérale uniquement, les entraîneurs pourront faire des modifications de leur carte de compétition auprès du juge arbitre le jour de la compétition.

JURY DE COMPETITION

Pour rappel : lors de chaque compétition, le club est **dans l'obligation d'engager un ou plusieurs juge(s)**, dont le niveau est défini par la filière dans laquelle les unités du club sont engagées (voir RT National ou lettre FFGym GAC 2017-2018).

Ce tableau, ci-dessous, récapitule les exigences au niveau national (voir lettre FFGym GAC 2017-2018) :

| Filières et Catégories | Niveau minimal requis | Présence obligatoire | Tolérance |
|--------------------------|-----------------------|---|-----------------------------|
| Élite Junior et Sénior | 4 | Pour la ou les journées où le club est engagé | NON |
| Élite Espoir | 3 | | |
| Nationale A | | | |
| Nationale B | 2 | | |
| Fédérale A Fédérale B | 1 | TF: par catégorie où le club est engagé | 1ère année de participation |
| | | FestiGAc : pour la journée de compétition selon le tirage au sort | |

Les cas particuliers en compétition régionale, notamment pour les Open, sont soumis à demande et discussion auprès de la Commission Technique Régionale et du responsable des juges.

FORMATIONS JUGES ET CADRES

Un nouvel organisme de formation du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique, InteraGYM Formation, dispense pour la saison 2017-2018 les formations fédérales et professionnelles. InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Cinq domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation Diplômante Animateur
- Formation des Juges
- Formation du Certificat de Qualification Professionnelle
- Formation continue
- Formation des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>.

Le référent formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes est Colin Charrier 07-71-89-66-76, c.charrier@rhonealpes-ffgym.com.

Au niveau régional, les formations propres à la GAc sont essentiellement dispensées au cours de rassemblements appelés « CPR ». Les CPR concernent à la fois la formation continue les juges, entraîneurs et gymnastes (voir les détails dans les paragraphes suivants).

Les informations concernant ces formations seront visibles sur le site régional (lieux, horaires, fiche d'inscription et date limite d'inscription), et la commission technique pourra également communiquer par mail ces informations aux clubs et à leurs responsables.

FORMATION DES JUGES

La nouvelle organisation territoriale des structures déconcentrées sera opérationnelle pour la saison 2017-2018. La disparition des zones techniques de gymnastique a des conséquences sur l'organisation générale des formations.

Pour la GAc, l'organisation des niveaux de formation 1 et 2 sont sous la responsabilité nationale d'un point de vue administratif. Les cours dispensés et leur mise en place seront sous la responsabilité de la commission technique régionale et de son responsable des juges. Les formations de juges 3 et 4 sont quant à elles toujours sous la responsabilité nationale.

- **Formation initiale des juge 1 et 2**

Dates : 18 et 19 novembre pour la formation et 9 et 10 décembre pour la fin de formation et l'examen.

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>.

- **Formation continue des juges**

Elle aura lieu lors de différents CPR organisés par la région (voir paragraphe « Formation des gymnastes »).

FORMATION DES CADRES

- **Formation Aide-Animateur et Animateurs**

A l'issue de la formation d'Aide-Animateur, celui-ci pourra co-animer bénévolement et en sécurité sous la responsabilité d'un animateur, et appréhender le programme Access Gym.

Plus d'infos et inscriptions sur <http://interagym-formation.com/formation-aide-animateur-activites-gymniques-acrobatiques>

Pour obtenir le diplôme d'Animateur fédéral, vous devez vous inscrire sur les 3 modules suivants :

- Module Animer
- Module Access Gym Général ou Général GR
- Module Access Gym disciplinaire

Il est possible de passer cette formation sur 2 ans. Pour ceux qui ont déjà débuté leur formation la saison dernière, il faudra s'inscrire uniquement aux deux derniers modules.

Toute personne déjà en possession de l'Aide-Animateur, devra choisir une session avec allègement pour le module Access Gym Général.

Pour rappel, il faut être en possession du PSC1 pour valider le diplôme d'Animateur.

Le module 3 spécifique GAc aura lieu en même temps que le CPR des qualifiés aux finales nationales, les 19 et 20 mai à Valence (voir paragraphe suivant).

- **Certificat de Qualification Professionnelle**

Le CQP s'adresse à toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation des activités gymniques acrobatiques et qui souhaitent acquérir une première expérience professionnelle.

C'est une formation en alternance d'un an entre la structure support et le centre de formation comportant les modules suivants :

- Module animateur 28H
- Module Commun AGA 35H
- Module Spécifique GAM/GAF 33H
- Module Activités Acrobatiques 24H
- Positionnement 5H
- Stage en structure 50H

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>.

FORMATIONS DES GYMNASTES

- **CPR de rentrée des clubs et d'orientation Elite / Performance**

Il aura lieu les **3, 4 et 5 novembre 2017** à Ceyrat (63) au centre régional de perfectionnement de Gymnastique Acrobatique de l'Auvergne.

Sont concernés, les Nat B, Nat A et les Elites. L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

Lors de ce CPR aura également lieu une réunion d'information pour les clubs (= entraîneurs, juges, responsables) concernant la saison 2017-2018.

- **CPR interdépartementaux Est et Ouest**

Ils auront lieu les **16 et 17 décembre 2017**, à St Etienne pour la Zone Ouest (Auvergne+Loire+Rhône) et à Albertville pour la zone Est (Ain, Haute-Savoie, Savoie et Isère).

Sont concernés toutes les catégories y compris les clubs UNSS. L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

- **CPR des Qualifiés**

Il aura lieu les **19, 20 et 21 mai 2018** à Valence (lieu à confirmer). Comme son nom l'indique, sont concernés toutes les formations ayant obtenu leur qualification au Trophée Fédéral ou au Championnat de France.

L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de peaufiner leurs mouvements en profitant de la vision de tous les juges et entraîneurs présents sur le CPR.